



Trèbes.

N° 21/2025

FOLIO 36

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**PORTANT
PROROGATION
DE PERMISSION DE VOIRIE**

RUE DE ROUVENAC – RUE DES ACACIAS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54 ;
VU le code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT la demande d'ORANGE, opérateur de réseaux de communications électroniques, en date du 5 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de demande de prorogation de permissions de voirie : rue de Rouvenac – rue des Acacias ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté ou dont les références sont listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie, pour l'occupation du domaine public routier communal, sont prorogées **pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039.**

ARTICLE 2 : L'occupation du domaine public routier par ORANGE demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées ;

ARTICLE 3 : En contrepartie de cette occupation, ORANGE s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du Conseil Municipal fixant les montants applicables conformément à l'article R.20-52 du CPCE.

ARTICLE 4 : La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à ORANGE.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à ORANGE et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de TRÈBES, la police municipale et l'entreprise ORANGE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Trèbes, le 24 janvier 2025

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Publié le : ... 24 janvier 2025 ...



Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

Référence : 16264/Mairie de TREBES
Date d'émission : 05/11/2024
Affaire suivie par : prorogation.pvoirie@orange.com

Pôle Expertise Réseau Fixe
93 rue Félix Pyat
CS 80285
13331 Marseille Cedex 3 France

Mairie de TREBES 11800 TREBES		Réponse du gestionnaire de voirie		"tampon ou cachet"	
		Date et signature : (nom et qualité). 26 NOV. 2024		 Le Maire Eric MÉNASSI	
		Accordée pour une durée de 15 ans.			

- | | | | | | |
|------|--|------|--|------|--|
| CAAA | Réalisation d'artère aérienne en m | CAAP | Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m | GCBP | Implantation de bornes pavillonnaires en m² |
| CAAE | Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en m | CABR | Réalisation de câble de branchement en m | GCCB | Implantation de cabine en m² |
| m | | GCCE | Pose de câble enterré en m | GCSR | Implantation d'armoire de sous-répartition en m² |

GCCM Réalisation de conduite multiple en m

(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

N ° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM	GCCE	GCBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
870948	TREBES -	RUE DE ROUVENAC.	19/01/2021	20/01/2021	81.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
897887	TREBES -	RUE DES ACACIAS.	25/05/2021	26/05/2021	14.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0